

Académie des technologies

Charte pour la parité Femmes / Hommes

Objectifs pour 2025

Charte

« L'Académie des technologies a pour mission de conduire des réflexions, formuler des propositions et émettre des avis sur les questions relatives aux technologies et à leur interaction avec la société. A cette fin elle mène des actions d'expertise, de prospective et d'animation »

Elle veille à recruter des personnalités de haut niveau capables de repérer des innovations potentielles, de les développer, de les combiner et de les insérer dans des stratégies propices à leur appropriation.

A l'écoute de la pluralité des attentes, besoins, usages et rôles de tous à l'égard des technologies, l'Académie doit bénéficier de la richesse de compétences reflétant une ample variété d'expériences ainsi que les regards de toutes les diversités. Ainsi est-elle notamment pleinement concernée par les questions relatives à l'égalité des femmes et des hommes en ce qui concerne leur contribution à un progrès technologique raisonné, choisi et partagé.

Depuis sa création, l'Académie, consciente que la société n'a pas favorisé la participation des femmes aux univers scientifiques et technologiques, a veillé au recrutement d'académiciennes, sans concession sur la qualité des candidatures indispensable à sa crédibilité. Elle en a fait un des objectifs des instances de gouvernance. En 20 ans, le pourcentage des académiciennes titulaires est ainsi passé de 3 à 21%. Cependant, l'académie considère que la mixité peut encore progresser et se dote pour ce faire d'un programme dédié.

Objectifs pour 2025

Pour accentuer l'orientation prise en matière de parité femmes / hommes, l'Académie des technologies entend promouvoir et mettre en œuvre durant les six ans qui viennent (2020-2025) les objectifs suivants, concernant:

- ses instances,
- sa politique de recrutement,
- ses séminaires, plénières thématiques, colloques et conférences,
- sa politique de Prix,

ainsi que:

- le suivi de leur mise en œuvre.

Instances de l'Académie

L'objectif est que le taux de mixité dans les instances internes (Bureau, Conseil académique, Comité du recrutement, des travaux, de la qualité, délégations et pôles) soit au minimum représentatif de celui de l'Académie avec une cible de 30 %.

Compte tenu du degré actuel de féminisation de l'ensemble des postes à pourvoir par élection interne, le Bureau veillera à ce que, pour la gouvernance des Pôles,

* les binômes soient mixtes, sauf exception, par manque de candidat ou candidate identifié.

*les trinômes soient obligatoirement mixtes.

Politique de recrutement

Avec l'objectif d'améliorer le taux de mixité de l'Académie et d'arriver rapidement à un pourcentage de 30 % d'académiciennes au sein des membres titulaires, le Conseil académique s'assurera chaque année que la liste des candidatures présentées aux élections de nouveaux membres comporte une présence minimale de 40 % de candidates parmi l'ensemble des candidatures.

Présence dans les séminaires, plénières thématiques, colloques, conférences

Lors des séminaires et des plénières thématiques internes à l'Académie, l'instance organisatrice doit s'assurer d'avoir un pourcentage d'intervenantes égal à celui de femmes dans le domaine, sinon avec un minimum de 25 %.

Pour les petits-déjeuners débats, le Bureau s'attachera à dépasser un taux annuel de 30 % d'intervenantes, avec l'objectif d'atteindre la parité d'ici 2025.

Une journée annuelle ayant comme objectif de donner une meilleure visibilité des femmes actives dans le domaine des technologies sera organisée à partir de 2021.

Politique de Prix

L'attribution de Prix doit être l'occasion de promouvoir la reconnaissance de la contribution de femmes aux avancées technologiques et aux progrès qui y sont associés.

L'Académie créera à compter de la Convention 2020 deux Prix annuels respectivement « Start-up Femme » et « Start-up Homme ».

Au travers de Prix co-décernés avec des associations ad hoc, l'Académie engagera une démarche susceptible de favoriser la détection de candidates pour ses recrutements.

Elle veillera à respecter la règle de parité dans la composition des jurys.

Mise en œuvre

Le comité des travaux inclura, dans le programme de travail annuel de l'assemblée de l'Académie, des sessions d'information et de sensibilisation à la question des stéréotypes avec des intervenants extérieurs et la présentation d'études en la matière.

Les progrès vers les objectifs feront annuellement l'objet d'un rapport au conseil académique avant de faire l'objet d'un débat en assemblée plénière. Ce suivi sera intégré dans le rapport annuel de l'Académie.

En fonction des résultats obtenus, d'autres actions pourront être décidées.